

Publiée le : **CONSEIL MUNICIPAL DU** : **31 MARS 2021**
02 AVR. 2021
Présents : 34 **DELIBERATION N°** : **14361**
Représentés : 5
Absents : **DGST DE SECTEUR** : **DENIS DRAPPIER**

Pour : 39 **SERVICE** : **AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT**
Contre : **DURABLES**
Abstention :
AFFAIRE SUIVIE PAR : **CECILE BURLET**

APPROBATION DE L'ADHESION DE L'EPT 12 GRAND ORLY SEINE BIEVRE AU SMOYS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-20,

VU l'arrêté inter préfectoral n°2019-PREF-DRCL-177 du 29 mai 2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine (SMOYS),

VU la délibération n°2021/04 du comité syndical du SMOYS du 10 février 2021 approuvant à l'unanimité l'adhésion de l'Etablissement Public Territorial (EPT 12) Grand-Orly Seine Bièvre au SMOYS, au titre de sa représentation-substitution de 7 de ses communes membres (précédemment adhérentes au SMOYS) que sont : Ablon-sur-Seine et Villeneuve-le-Roi (pour les communes du Val de Marne) et Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge, et Viry-Châtillon (pour les communes essonniennes),

CONSIDERANT que les collectivités membres du SMOYS doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion de EPT 12 Grand-Orly Seine Bièvre au SMOYS,

VU l'avis favorable de la Commission Ecologie, Transversalité des politiques environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations internationales réunie le 18 mars 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'adhésion au SMOYS de l'Etablissement Public Territorial (EPT 12) Grand-Orly Seine Bièvre.

MANDATE le Président du SMOYS pour solliciter Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Val de Marne afin d'arrêter, en conséquence, le nouveau périmètre du SMOYS par arrêté inter-préfectoral.

Pour extrait conforme,



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU 31/03/2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, les membres composant le Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 25 mars 2021, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Eléonore MORENO, Franck CHAUVEAU, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, , Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marc ESNAULT, Jérémy SIMON, Jacques BENISTY, Mélanie SCHLATTER, Thomas ZLOWODZKI, Chantal LORIC, Yassin LAMAOUÏ, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Alice SEBBAG (pouvoir à Mme Carcasset), Olivier LEONHARDT (pouvoir à M. Petitta), Naïma FERROUDJI (pouvoir à M. Ouarem), Marie-Dominique CRIBIER (pouvoir à M. Esnault), Farah QADHI (pouvoir à M. Panter).

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 34

représentés : 5

absents :

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance